



CONVENTION

**FINANCEMENT DU VOYAGE D'ECHANGE DE L'ECOLE DE LASSERRE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME EUROPEEN**

PREAMBULE,

La municipalité a initié un projet en direction des écoles entrant dans le cadre du programme « COMENIUS PARTENARIATS SCOLAIRES MULTILATERAUX DE L'EUROPE ANNEE 2013 ».

COMENIUS est un programme de partenariat scolaire destiné à développer la coopération entre élèves et enseignants de pays européens autour d'une thématique choisie en commun : arts, sciences, langues, développement durable, patrimoine culturel, lutte contre l'échec scolaire, etc....

Les activités du projet sont intégrées au programme scolaire des établissements qui y participent.

Suite à une large communication en direction des établissements scolaires, l'école Hyppolite COCLES s'est inscrite à ce programme.

Après validation du conseil municipal en date du 10 octobre 2013, le projet d'école intitulé « A world of tales (un monde de contes) » a reçu un avis favorable du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, de l'Europe.

Entre les soussignés :

D'une part,

Le Bénéficiaire, Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau,

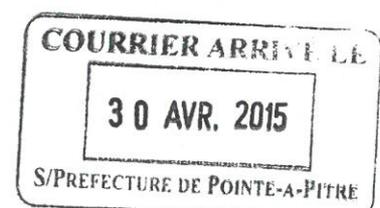
La coopérative de l'école Primaire Hyppolite COCLES de Lasserre.

Et d'autre part

Le représentant de l'établissement, Madame Maddly MAXIMIN, Directrice de l'école Hyppolite COCLES de Lasserre.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : D'approuver la convention tripartite entre la ville de Morne-À-L'eau, la coopérative de l'école de Lasserre et la directrice de l'école de Lasserre, dans le cadre du programme COMENIUS et la mise en œuvre du programme « A World of tales ».



ARTICLE 2 : Il s'agit de permettre à deux enseignants de l'école Hyppolite COCLES de Lasserre de se rendre en Belgique pour la première visite d'échange (Mobilité), du Ce programme qui a reçu un financement de l'agence Europe Education France de **25000 €uros**, versé sur le compte de la ville, au titre du bénéficiaire, s'étendra sur deux ans. Soit du 1^{er} aout 2013 au 31 juillet 2015.

ARTICLE 3 : Afin de permettre aux enseignants d'engager plus aisément les dépenses d'activité et d'hébergement lors de leur mobilité, en temps que porteur du projet, la commune s'engage à rembourser et à reverser une subvention de **6000 € (six mille euros)** à la coopérative scolaire de l'école Hyppolite COCLES.

ARTICLE 4 : L'école s'engage à fournir les bilans financiers et pédagogiques de chacune des mobilités, à l'issue de celle-ci, ainsi qu'un rapport final au format fourni par l'agence nationale au plus tard le 30 septembre 2015

ARTICLE 5 : L'école devra apposer le logo de la ville sur tous supports de communication.

ARTICLE 6 : La présente convention peut être dénoncée par la commune et par l'organisateur pour non respect des engagements cités précédemment.

Fait à Morne-À-L'eau, le ... 22 avril 2015

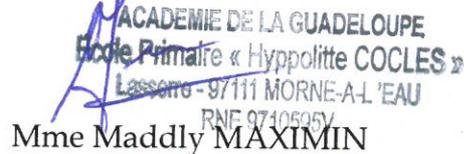
Le Maire,


Monsieur J. C. LOMBION

Le président de la coopérative
de l'école Hyppolite COCLES

Mme Odile ERMOND-GIRAUT


La Directrice,
de l'école Hyppolite COCLES


ACADEMIE DE LA GUADELOUPE
Ecole Primaire « Hyppolite COCLES »
Lasserre - 97111 MORNE-A-L'EAU
RNE 9710595V
Mme Maddy MAXIMIN

